

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RENOLIT CXI 2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Graisse

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant / Fournisseur

Fuchs Schmierstoffe GmbH  
Friesenheimer Str. 19  
68169 Mannheim

Téléphone:

+49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Télécopie ::

+49 621 3701-570

##### Personne à contacter:

Fuchs Schmierstoffe GmbH Abteilung Produktsicherheit

Téléphone:

+49 621 3701-1333

Télécopie ::

+49 621 3701-7303

E-mail:

produktsicherheit@fuchs-schmierstoffe.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 621 3701-1333 / +49 621 3701-0 (Mo-Do 8-17, Fr 8-16)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

##### Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves

Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

##### Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour  
l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,  
entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Résumé des dangers

##### Dangers Physiques:

Aucune information disponible.

#### 2.2 Éléments d'Étiquetage

##### Contient:

Ca sulfonate

Nom du produit: RENOLIT CXI 2



**Mentions d'Avertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de risque:**

H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence**

**Prévention:**

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Informations supplémentaires de l'étiquette**

EUH208: Contient: sulfonate de calcium, sulfonate de calcium, sulfonate de calcium. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers:**

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Informations générales:**

Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans l'huile minérale hautement raffinée.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
sulfonate de calcium	EINECS: 271-529-4	5,00 - <10,00%	01-2119492627-25	
Ca sulfonate	EC: 932-231-6	3,00 - <5,00%	01-2119560592-37	
sulfonate de calcium	EINECS: 263-093-9	1,00 - <5,00%	01-2119488992-18	
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	1,00 - <5,00%	01-2119492616-28	
antioxydant phénolique	EINECS: 204-881-4	0,25 - <1,00%	01-2119565113-46	
ester aromatique d'acide	EINECS: 204-112-2	0,25 - <1,00%		

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

phosphorique - dérivé				
-----------------------	--	--	--	--

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Classification**

Désignation chimique	Identificateur	Classification
sulfonat de calcium	EINECS: 271-529-4	CLP: Skin Sens. 1B;H317
Ca sulfonate	EC: 932-231-6	CLP: Eye Dam. 1;H318, Skin Irrit. 2;H315, Aquatic Chronic 3;H412
sulfonat de calcium	EINECS: 263-093-9	CLP: Skin Sens. 1B;H317
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	CLP: Skin Sens. 1B;H317
antioxydant phénolique	EINECS: 204-881-4	CLP: Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410
ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé	EINECS: 204-112-2	CLP: Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Note L, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**4.1 Description des premiers secours**

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

**Contact avec la Peau:** Laver au savon et à l'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Risque de lésions oculaires graves.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter un médecin en cas de symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Pas nécessaire.

**6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**6.4 Référence à d'autres sections:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Assurer une ventilation efficace. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:</b>	Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):</b>	Non applicable

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de Contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

##### Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection à coques.

##### Protection de la peau

##### Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).  
Temps de perméation min.:  $\geq 480$  mn  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,38$  mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire:

Sans objet compte tenu de la forme du produit.

##### Dangers thermiques:

Non connu.

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

<b>Mesures d'hygiène:</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	
<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Pâte
<b>Couleur:</b>	Marron clair
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>pH:</b>	Non applicable
<b>Point de fusion:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Point d'ébullition:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%)–:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%)–:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité:</b>	1,05 g/ml (25,00 °C)
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Température de décomposition:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>NLGI:</b>	2
<b>Propriétés explosives:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Valeur sans importance pour la classification.

**9.2 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

- 10.4 Conditions à Éviter:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.5 Matières Incompatibles:** Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
- 10.6 Produits de Décomposition Dangereux:** La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation:** Aucune information disponible.
- Ingestion:** Aucune information disponible.
- Contact avec la Peau:** Aucune information disponible.
- Contact oculaire:** Provoque de graves lésions des yeux.

##### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

###### Toxicité aiguë

###### Ingestion

- Produit:** ETAmél: 174.600 mg/kg
- Substance(s) spécifiée(s)**  
sulfonat de calcium LD 50 (Rat): > 16.000 mg/kg
- antioxydant phénolique LD 50 (Rat): 2.930 mg/kg (OECD 401)

###### Contact avec la peau

- Produit:** ETAmél: 110.000 mg/kg
- Substance(s) spécifiée(s)**  
Ca sulfonate (OECD 402)  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- antioxydant phénolique LD 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

###### Inhalation

- Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
- Substance(s) spécifiée(s)**  
Ca sulfonate  
Aucune information disponible.

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

---

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

<b>Produit:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	
Ca sulfonate	OECD 404 Légèrement irritant.
sulfonat de calcium	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**

<b>Produit:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	
Ca sulfonate	OECD 405 Peut provoquer des brûlures.
sulfonat de calcium	OECD 405 (Lapin): Pas irritant.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**

<b>Produit:</b>	Les données expérimentales ont prouvé que la concentration des composants potentiellement de sensibilisation actuels dans ce produit n'induit pas la sensibilisation de peau.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	
Ca sulfonate	, OECD 406-1 (Cobaye) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
antioxydant phénolique	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

<b>Produit:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>In vitro</b>	
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	
Ca sulfonate	(OECD 471) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

<b>Produit:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------	--

**Toxicité pour la reproduction**

<b>Produit:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------	--

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres Effets Néfastes:** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Poisson**

**Substance(s) spécifiée(s)**

Ca sulfonate LL 50 (Poisson, 96 h): > 1 mg/l (OECD 203)  
LL 50 (Poisson, 96 h): < 10 mg/l (OECD 203)

sulfonat de calcium LC 50 (Poisson, 96 h): > 10.000 mg/l (OECD 203)

sulfonate de calcium LC 50 (Poisson, 96 h): > 1.001 mg/l

ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé LC 50 (Poisson, 96 h): 0,8 mg/l

**Invertébrés Aquatiques**

**Substance(s) spécifiée(s)**

Ca sulfonate LL 50 (Daphnie, 48 h): 2,9 mg/l (OECD 202)

sulfonat de calcium CE50 (Cladocère, 48 h): > 100 mg/l (OECD 202)

sulfonate de calcium CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.001 mg/l

ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé CE50 (Daphnie, 48 h): 0,202 mg/l

**Toxicité chronique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Invertébrés Aquatiques**

**Substance(s) spécifiée(s)**

antioxydant phénolique NOEC (Daphnie, 21 jr): > 0,39 mg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Substance(s) spécifiée(s)**

Ca sulfonate CE50 (Algue, 96 h): 29 mg/l

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

---

## 12.2 Persistance et Dégradabilité

### Biodégradation

<b>Produit:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	
Ca sulfonate	(OECD 301B) Facilement biodégradable
sulfonat de calcium	8,6 % (28 jr) Pas facilement biodégradable.
antioxydant phénolique	30 % (OECD 302C)

## 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

<b>Produit:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Substance(s) spécifiée(s)</b>	
antioxydant phénolique	Peut s'accumuler dans les organismes.

## 12.4 Mobilité dans le Sol:

<b>Produit:</b>	Non applicable aux mélanges.
-----------------	------------------------------

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

## 12.6 Autres Effets Néfastes:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

#### Codes européens de déchets

12 01 12\*: déchets de cires et graisses

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**ADR/RID**

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
  - N° de danger (ADR): —
  - Code de restriction en tunnel: —
- 14.4 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**ADN**

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**IMDG**

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: —
  - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

**IATA**

- 14.1 Numéro ONU: –
- 14.2 Nom de transport complet: –
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:
  - Classe: Marchandises non dangereuses
  - Étiquettes: –
- 14.4 Groupe d'Emballage: –
- 14.5 Dangers pour l'environnement: –
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: –

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Règlements UE**

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** aucune

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants:** aucune

**Réglementations nationales**

**INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles**

**classé:** 84  
15  
15 bis

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Informations de révision:** Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**AUTRES INFORMATIONS:** La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données

**Nom du produit:** RENOLIT CXI 2

---

de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

**Date de Révision:**

08.06.2018

**Avis de non-responsabilité:**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.